

VILLE DE MÉTIS-SUR-MER PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 08 SEPTEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 08 septembre 2025 à compter de 19 h 30.

Présents sont les Conseillers Alexandre Tanguay, Carmen Migneault, Simon Brochu, Christopher Astle, Raynald Barville et Tracy Sim, formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier.

Est aussi présente : Mme Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #25-09-151 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que l'assemblée ordinaire du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION #25-09-152 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de :**
 - 3.1** La séance ordinaire tenue 4 août 2025;
 - 3.2** La séance extraordinaire tenue le 7 août 2025 à 18h30;
 - 3.3** La séance extraordinaire tenue le 7 août 2025 à 19h;
 - 3.4** La séance extraordinaire tenue le 4 septembre 2025.
- 4. Rapports mensuels des comités**
 - 4.1** Arrondissement MacNider;
 - 4.2** Comité des Loisirs;
 - 4.3** Comité de la salle d'entraînement;
 - 4.4** Comité de la bibliothèque;
 - 4.5** Comité d'embellissement;
 - 4.6** Comité du Phare;
 - 4.7** Comité des petits déjeuners;
 - 4.8** Club des 50 ans et plus.
- 5. Trésorerie**
 - 5.1** Comptes fournisseurs d'août 2025.
- 6. Administration**
 - 6.1** Point de suivis et d'information générale : projet de développement résidentiel de la Place des Marronniers;
 - 6.2** Changement de date pour la séance publique du mois d'octobre;
 - 6.3** Projet Maisons Canada 2025
- 7. Travaux publics**
 - 7.1** Mandater la firme de génie civil *Équipe Laurence* pour un devis pour l'asphaltage 2025.
- 8. Urbanisme**
 - 8.1** Dépôt du procès-verbal du CCU;
 - 8.2** Demande de permis en zone PIIA : 363, rue Beach;
 - 8.3** Demande de permis en zone PIIA : 346, rue Cascade;
 - 8.4** Demande de prolongation : permis de lotissement numéro 2024-903.
- 9. Service incendie et sécurité civile**
 - 9.1** Demande – coopération inter municipale pour la Régie incendie Mitis-Est.
- 10. Loisirs et cultures**
- 11. Périodes de questions (règl. 18-122 – 30 minutes max.)**
- 12. Levée de la séance**

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE :

3.1 La séance régulière tenue le 04 août 2025

RÉSOLUTION #25-09-153

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 04 AOÛT 2025

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 04 août 2025 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

3.2 La séance extraordinaire tenue le 07 août 2025 à 18h30

RÉSOLUTION #25-09-154

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 07 AOÛT 2025

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le jeudi 07 août 2025 à 18h30 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

3.3 La séance extraordinaire tenue le 07 août 2025 à 19h

RÉSOLUTION #25-09-155

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 07 AOÛT 2025

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le jeudi 07 août 2025 à 19h au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

3.4 La séance extraordinaire tenue le 04 septembre 2025

RÉSOLUTION #25-09-156

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 07 AOÛT 2025

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le jeudi 07 septembre 2025 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

4. RAPPORTS MENSUELS DES COMITÉS

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Date de la prochaine rencontre : à confirmer.

4.2 Comité des loisirs

Fête de la rentrée : malgré la température, l'événement s'est bien déroulé. Merci à tous pour votre belle participation.

4.3 Comité de la salle d'entraînement

Rien de nouveau.

4.4 Comité de la bibliothèque

Rien de nouveau.

4.5 Comité d'embellissement

Rien de nouveau.

4.6 Comité du Phare

Rien de nouveau.

4.7 Comité des petits déjeuners

Retour des déjeuners du vendredi : le 1^{er} vendredi suivant l'action de grâce. Le comité vous attend en grand nombre.

4.8 Club des 50 ans et plus

La programmation 2025-2026 sera publiée bientôt. Le prochain événement est la marche Terry Fox le 26 septembre prochain (remis au 3 octobre si pluie).

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs d'août 2025

RÉSOLUTION #25-09-157 **COMPTES FOURNISSEURS D'AOÛT 2025**

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés (dépenses incompressibles) pour août 2025 pour un montant de 31 060.29 \$, adopte la liste des comptes à payer d'août 2025 pour un montant de 78 782.87 \$ et autorise la trésorière à faire le paiement de ces comptes. La trésorière certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

6. ADMINISTRATION

6.1 Point de suivis et d'information générale : projet de développement résidentiel de la Place des Marronniers;

La directrice générale donne les suivis dans le dossier du développement résidentiel de la Place des Marronniers :

- **Rétrocession des lots des infrastructures de CMétis à la Ville** : en cours.

Nous avons presque reçu toutes les informations nécessaires pour faire la signature notariée de cet acte.

- **Préparation de la séance d'information publique** : en cours.

La Ville aimerait tenir cette rencontre d'ici la fin du mois de septembre.

Le report de cette séance s'explique par le fait qu'il manque plusieurs intrants de différents partenaires pour donner une estimation juste de ce qui est à venir en terme de travaux de voirie.

Cette rencontre se tiendra en présentiel et en visioconférence également. Les gens en ligne pourront poser leurs questions autant que les gens en présentiel et un récapitulatif de cette rencontre sera rendu disponible.

6.2 Changement de date pour la séance publique du mois d'octobre;

RÉSOLUTION #25-09-158 **CHANGEMENT DE DATE POUR LA SÉANCE PUBLIQUE DU MOIS D'OCTOBRE**

ATTENDU que, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil ne peuvent siéger à compter du **3 octobre 2025 à 16 h 30**, en raison du déclenchement de la période électorale;

ATTENDU que la séance ordinaire du mois d'octobre est normalement prévue pour le 6 octobre 2025, soit après la date limite permise pour la tenue des séances du conseil;

ATTENDU qu'il est donc nécessaire de devancer la tenue de cette séance à une date antérieure, afin de respecter les dispositions légales applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité :

QUE la séance ordinaire du conseil municipal prévue pour le mois d'octobre 2025 soit devancée et tenue le **2 octobre 2025 à 19h30**, à l'endroit habituel des séances du conseil;

QUE l'avis public requis soit donné conformément à la Loi sur les cités et villes.

6.3 Projet Maisons Canada 2025

RÉSOLUTION #25-09-159

CONSULTATION SUR LE PROJET MAISONS CANADA 2025 DU GOUVERNEMENT DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité *chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive*, appelée Maisons Canada ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et orientations qui structurons le programme Maisons Canada présentés dans le document *Guide de sondage du marché* est actuellement en consultation visant une mise en œuvre en 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les deux objectifs de Maisons Canada sera de *construire des logements abordables à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment*;

CONSIDÉRANT QU'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés ;

CONSIDÉRANT QUE la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain mais affecte toute les régions du Québec affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deça du 1% ;

CONSIDÉRANT l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élus locaux ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme. le Conseillère Tracy Sim et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer appui la FQM dans ses recommandations au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson :

- **QUE** Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet ;
- **QUE** Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux ;
- **QUE** le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;
- **QUE** soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements;
- **QUE** copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :
 - **M. Mark Carney, premier ministre du Canada**
 - mark.carney@parl.gc.ca
 - **M. Gregor Robertson, Ministre du Logement et de l'Infrastructure fédéral**
 - minister-ministre@infrc.gc.ca
 - **M. François Legault, premier ministre du Québec**
 - premierministre@quebec.ca
 - **Mme France-Élaine Duranceau, ministre délégué à l'habitation**
 - ministre@habitation.gouv.qc.ca

- Votre député fédéral
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
 - info@fqm.ca
- Fédération canadienne des municipalités (FCM)
 - info@fcm.ca

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Mandater la firme de génie civil *Équipe Laurence* pour un devis pour l'asphaltage 2025

RÉSOLUTION #25-09-160

MANDATER LA FIRME DE GÉNIE CIVIL ÉQUIPE LAURENCE POUR UN DEVIS POUR L'ASPHALTAGE 2025

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech ne peut prendre le dossier d'asphaltage municipal pour 2025;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent être réalisés avant la fin de l'année 2025.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer mandate la firme Équipe Laurence pour réaliser le devis d'asphaltage de la municipalité pour 2025.

8. URBANISME

8.1 Dépôt du procès-verbal du CCU;

RÉSOLUTION #25-09-161

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance du CCU du 3 septembre 2025 et en ayant pris connaissance, il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité d'approuver le dépôt officiel de ce procès-verbal.

8.2 Demande de permis en zone PIIA : 464, rue Beach

RÉSOLUTION #25-09-162

DEMANDE DE PERMIS EN ZONE PIIA : 363, RUE BEACH

Demande de permis de construction pour le remplacement du revêtement extérieur et des fenêtres du bâtiment principal en zone PIIA.

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de la ou des composantes n'a pas pour effet d'altérer la composition générale du bâtiment, de supprimer un élément intrinsèque au style architectural du bâtiment, ou encore, de rompre avec l'uniformité d'une même composante;

CONSIDÉRANT QUE sur les façades du bâtiment qui sont visibles d'une voie publique ou privée, le type de matériau, l'agencement, la texture et les couleurs utilisés pour le parement demeurent inchangés ou sont d'apparence similaire à ceux des bâtiments-types des zones historiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil accorde la demande telle que présentée dans l'ensemble des documents soumis pour l'approbation d'une demande de permis en zone PIIA.

8.3 Demande de permis en zone PIIA : 346, rue Cascade

RÉSOLUTION #25-09-163

DEMANDE DE PERMIS EN ZONE PIIA : 346, RUE CASCADE

Demande de permis de construction pour le remplacement des fenêtres du bâtiment principal en zone PIIA.

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de la ou des composantes n'a pas pour effet d'altérer la composition générale du bâtiment, de supprimer un élément intrinsèque au style architectural du bâtiment, ou encore, de rompre avec l'uniformité d'une même composante;

CONSIDÉRANT QUE sur les façades du bâtiment qui sont visibles d'une voie publique ou privée, le type de matériau, l'agencement, la texture et les couleurs utilisés pour le parement demeurent inchangés ou sont d'apparence similaire à ceux des bâtiments-types des zones historiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil accorde la demande telle que présentée dans l'ensemble des documents soumis pour l'approbation d'une demande de permis en zone PIIA.

8.4 Demande de prolongation – permis de lotissement 2024-903

RÉSOLUTION #25-09-164

DEMANDE DE PROLONGATION – PERMIS DE LOTISSEMENT 2024-903

ATTENDU QUE le conseil municipal a délivré un permis de lotissement #2024-903 à Construction Métis, en date du 19 juillet 2024, pour un projet situé sur le territoire de la Ville de Métis-sur-Mer (Place des Marronniers);

ATTENDU QUE le projet de lotissement n'est pas encore complété à ce jour en raison d'enjeux techniques et logistiques;

ATTENDU QUE le demandeur a déposé une demande officielle en date du 05 septembre 2025 sollicitant une prolongation du délai de validité dudit permis ;

ATTENDU QUE le Règlement sur les permis de lotissement ainsi que le règlement municipal applicable permettent une telle prolongation sous certaines conditions ;

ATTENDU QUE la demande a été analysée par le service de l'urbanisme et qu'aucune objection n'a été soulevée quant à l'octroi de cette prolongation ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu unanimement :

QUE le Conseil accepte la demande de prolongation du permis de lotissement #2024-903, délivré à Construction Métis, pour une période additionnelle de 6 mois à compter de la date d'échéance initiale ;

QUE cette prolongation soit accordée aux mêmes conditions que celles prévues au permis initial et conformément aux règlements municipaux en vigueur ;

QUE le service de l'urbanisme soit mandaté pour émettre l'avenant au permis en conséquence.

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 Demande – coopération inter municipale pour la Régie incendie Mitis-Est

RÉSOLUTION #25-09-165

NOMMER LES SIGNATAIRES – COOPÉRATION INTER MUNICIPALE POUR LA RÉGIE INCENDIE MITIS-EST

Autorisation de signer et de conclure une entente pour la création de la Régie intermunicipale Mitis Est

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer désire améliorer l'efficacité et la qualité des services de sécurité incendie sur son territoire;

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu avec les municipalités Métis-sur-Mer, Grand-Métis, Saint-Octave-de-Métis, Padoue, Price, Sainte-Angèle-de-Méridi et Sainte-Jeanne-d'Arc en vue de la création d'une régie intermunicipale en incendie;

ATTENDU QUE les municipalités partenaires désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la création de la Régie incendie Mitis Est;

ATTENDU QU'un projet d'entente intermunicipale a été élaboré à cet effet ;

ATTENDU QUE cette entente vise à définir les modalités de fonctionnement, de financement, de gouvernance et d'opérations de la future régie intermunicipale Mitis Est en incendie ;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge qu'il est dans l'intérêt public de participer à la création de cette régie intermunicipale ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité :

1. **QUE** la Ville de Métis-sur-Mer autorise la conclusion d'une entente avec les municipalités partenaires pour la création d'une régie intermunicipale en incendie;
2. **QUE** le maire (en son absence le maire suppléant) et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente intermunicipale ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la Régie incendie Mitis Est;
3. **QUE** copie de la présente résolution soit transmise à toutes les municipalités partenaires impliquées dans le projet de régie intermunicipale ainsi qu'au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le cas échéant.

10. LOISIRS ET CULTURE

Rien de nouveau.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question débute à 19 h 45 et se termine à 20 h 15.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #25-09-166 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Simon Brochu propose que la présente séance soit levée à 20 h 15.

En signant ce procès-verbal, je signe et scelle toutes les résolutions qu'il contient et je renonce à mon droit de veto.

Jean-Pierre Pelletier, maire

Isabelle Dion,
Directrice générale et Greffière-trésorière